



From: Delphine DANAT	Phone-No :
URBASER ENVIRONNEMENT	
To : Bernard DORMOIS/Jean-Pierre BUGEL Cabinet MERLIN LYON	
Copie : - J.F TOUREL/ J.MALARET Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire - G. NIDECKER/ K.RUBERT Cabinet MERLIN MARSEILLE	
Luis de la PARTE/Bertrand ROBIN /Delphine DANAT URBASER ENVIRONNEMENT	

- Meeting Report
- Telephone Notice
- Internal Notice

Ref : 070509-CTM –CR Réunion  
Merlin du 26/04/2007

Project-/Contract-No.:	Project-/Contract Name:	Meeting Date:	Meeting Place:	Date:
2116	Fos sur Mer	26/04/2007	MERLIN LYON	2007/05/09

Compte Rendu de la Réunion MERLIN du 26/04/2007

Présents :

MERLIN : Jean-Pierre BUGEL/ Bernard DORMOIS  
VALORGA INTERNATIONAL : Hélène FRUTEAU  
URBASER ENVIRONNEMENT : Bertrand ROBIN/Delphine DANAT

Documents objets de la réunion :

Notes de Urbaser Environnement à Marseille Provence Métropole :

- note référence 070423-CTM-DDàMerlin pour la justification des évolutions, du tri primaire et du tri secondaire,
- note du 24/04/2007 pour la demande de dérogation au contrat UE MPM pour l'aménagement de la zone séchage/maturation/compostage.

Préambule :

La réunion du 27/04/07 fait suite à la réunion du 16 mars 2007 dans les docks entre les représentants de MPM, du Cabinet Merlin et d'EVERE;

MERLIN rappelle que les documents ont été reçus seulement hier et n'ont pas été analysés avec le recul nécessaire. Merlin souhaite que le CTM soit vu dans une logique de fonctionnement globale et regrette qu'il n'y ait pas eu de retour sur les études depuis l'été 2006.

UE présente au cabinet MERLIN la nouvelle organisation d'URBASER pour ce projet.

Le projet est divisé en deux pôles, un pôle PROCESS qui sera piloté par B. ROBIN et un pôle Génie-civil qui sera piloté par Luis PEREZ qui vient renforcer les effectifs.

Au sein du pôle PROCESS, deux grandes unités seront créées :

- L'UVE élargi, qui est en fait l'UVE actuelle plus tous les pont-roulants, le lot Mâchefers, les ponts bascule et les plateformes basculantes. Cette unité sera pilotée par D. GRANGER d'INGEVALOR

- L'UVO élargi qui est en fait l'UVO actuelle plus le tri primaire, séchage/compostage, la STEP, le traitement de l'air contaminé avec biofiltres, Cette unité sera pilotée par Mme DANAT qui rejoint l'équipe d'URBASER.

Les nouveaux organigrammes seront prochainement diffusés.

### Point 1 :Présentation des modifications de la chaîne de tri primaire et secondaire envisagée

Sur la base du document de travail « note de justification des évolutions du tri primaire et secondaire du 23/04/2007 réf 070423-CTM –DDàMerlin, UE présente les modifications envisagées :

Sur le tri primaire :

- ajout d'alimentateurs en tête de trommels,
- adaptation des mailles des trommels à 400 mm puis 90 mm,
- déferrailage de la fraction envoyée vers l'UVO,
- traitement comme option du déferrailage de la fraction envoyée vers l'UVE ainsi que la possibilité de récupérer les PET couleurs et transparents ainsi que le PEHD.

Sur le tri secondaire :

- suppression de la cisaille sur la réception de la FFOM DAC,
- remplacement de la table densimétrique sur la ligne de tri secondaire par une disposition axée sur le retour d'expérience de Varennes-Jarcy et Launay Lantic (intégration de tri balistique et crible à effet trampoline).

Merlin souhaite que lui soit communiqué :

- le bilan des flux généraux de l'unité : TRI + UVE + UVO selon le format des synoptiques établis pour l'offre mais actualisés avec le design soumis à approbation du cabinet MERLIN.
- le bilan des tonnages adressés vers l'UVE et l'UVO,

- les incidences financières assorties sur le prix de revient de la valorisation matière attendue et envisageable : coûts d'investissement et coûts d'exploitation,
- les dessins TARSUS et VAUCHE avec l'intégration de la quatrième ligne.
- Les schémas de principe des chaînes de tri.

Les bilans devront être établis pour les horizons 2027 et pour la capacité technique.

Action : UE pour le 04/06/2007

Merlin précise qu'il n'est pas possible d'augmenter les tonnages orientés vers l'UVE et qu'une recherche de valorisation pourra être recherchée via la méthanisation.

**Point 2: Présentation de la demande de dérogation pour l'aménagement de la zone séchage/maturation/compostage.**

La solution proposée intègre un séchage plus important (3 jours au lieu de 1 jour décrit dans l'offre) et un stockage de 1 mois compte tenu d'une contrainte de hauteur de stockage de 3 mètres.

Merlin précise que la contrainte de hauteur de stockage de 3 mètres a été supprimée du projet de directive en cours et transmet le dernier compte rendu Météor.

VI intégrera donc cette nouvelle donnée dans son implantation tout en gardant la caractérisation mensuelle

Merlin souhaite que l'ajout de structurant soit conservé et que la note soit révisée en précisant les composantes de la disposition initiale (de l'offre) et celles de la disposition envisagée : action UE/VI.

Merlin insiste sur la souplesse d'exploitation qui demeure nécessaire par rapport aux débouchés du compost et aux demandes saisonnières et demande que soit examinée la possibilité de créer une plateforme extérieure pour prolonger la période de stockage.

UE attire l'attention sur le fait que cette demande n'est pas traitée actuellement dans le cadre de l'Arrêté d'Exploitation ni de la Demande d'Autorisation d'Exploiter.

Merlin précise que cette modification devra être traitée par un modificatif d'arrêté au même titre que toutes les modifications qui seront opérées sur le projet.

UE précise qu'un stockage sur un autre site, et notamment plus proche des lieux d'utilisation est également une solution qui doit être considérée.